

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1844

23 juillet 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l.	88473	Le Win Property S.A.	88469
Afinap S.à r.l.	88473	Locaso S.A.	88484
AGU S.à r.l.	88499	LSRC II S.à r.l.	88469
AIYA International S.A.	88512	Pacific Real Estate Basket S.à r.l.	88472
Annona Corp S.A.	88470	Patinvest S.A.	88466
AP VIII Primavera Holdings S.à r.l.	88470	Phoenix Shared Equity 3 S.à r.l.	88490
Aragon	88471	S&B Minerals Participations 2 S.A.	88466
Arbex S.à r.l.	88470	SCHANCK Fredy s.à r.l.	88467
Arcadis Gestion S.A.	88471	Sethos S.A.	88467
Arfran S.A.	88470	Shangri Finance S.A.	88468
Argo Navis S.A.	88469	Siland Invest S.à r.l.	88468
Ashmore SICAV 2	88473	SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A.	88468
Badajoz S.A.	88472	Sogel	88468
Barrett Investments S.à r.l.	88471	Sub Ebc S.à r.l.	88467
Beim GEESEKNAEPPCHEN S.à r.l.	88472	Summer Co 1 S.à r.l.	88467
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l.	88481	Tailor-Made S.A.	88466
Calypso International S.à r.l.	88502	Tikehau Fund	88466
DH E S.à r.l.	88474	TrizecHahn Europe S.à r.l.	88512
Empik Centrum Investments S.à r.l.	88476	Urbis S.C.A.	88468
ESO Investco II S.à r.l.	88473	Wellspring Investments S.à r.l.	88466
Hochmann & Partners S.A.	88510	Wizzer S.A.	88512
La Ramure SA	88469		

S&B Minerals Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080750/9.

(150092378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077230/9.

(150087467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Tailor-Made S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 86.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083636/10.

(150095454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Tikehau Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 186.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tikehau Fund

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015083642/11.

(150095730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Wellspring Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.279.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015083698/14.

(150095180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

SCHANCK Fredy s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 29, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 4 juin 2015.
Référence de publication: 2015083605/10.
(150095526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Sethos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015083609/13.
(150095883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Sub Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.928.

Par résolutions prises en date du 26 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission d'Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015080773/15.

(150091840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Summer Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.612.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:
- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.
Summer Co 1 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015080774/16.
(150092322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

—
Le bilan au 31 Mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083619/9.

(150095772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083613/10.

(150095869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Sogel, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.282.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015083623/10.

(150095614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Shangri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.309.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015083610/12.

(150095855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Urbis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.666.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015083681/13.

(150095555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Argo Navis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015081066/10.

(150094018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Le Win Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.478.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE WIN PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2015081533/10.

(150093762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSRC II S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015081567/11.

(150093598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

La Ramure SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.681.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2014

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Collard Omer, ce dernier remplissant également la fonction de scrutateur.

Le président constate que toutes les parts sont bien présentes.

Pour cette A.G.O., le président nomme comme secrétaire Madame Dethor Justine.

Troisième résolution

L'administrateur unique, Mr Collard Omer domicilié 24 Grand rue à L-9530 Wiltz voit son mandat renouvelé jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de 2021 relative à l'approbation du bilan de l'année 2020.

Quatrième résolution

La société acte la démission de Monsieur Pierre Collard domicilié rue du Vicinal n°12 à B-6900 Marloie en qualité de commissaire aux comptes pour le bilan relatif à l'année 2014 et désigne Madame Michèle Houyoux domiciliée Grand rue 24 à L-9530 Wiltz comme commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de 2021 relative à l'approbation du bilan de l'année 2020.

Ces quatre résolutions ont été prises à l'unanimité des voix

Wiltz, le 26/06/2014.

Le président / scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2015081547/23.

(150093106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Annona Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 153.033.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015081053/9.
(150093357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arbex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 182.717.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg
Référence de publication: 2015081059/11.
(150093456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arfran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 160.903.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration le 11 février 2015

Le conseil d'administration décide de nommer à titre de Dépositaire Monsieur Thierry AFSCHRIFT (avocat liste IV) demeurant professionnellement 8, rue Mil neuf cents à L 2157 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015081065/15.
(150092887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

AP VIII Primavera Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.163.

—
Par résolutions prises en date du 22 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Neil K. Mehta, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th floor, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Alexander Wallace Humphreys, avec adresse professionnelle au 25, St. George Street, W1S 1FS, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Laurie D Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57^{ème} rue, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57^{ème} rue, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015081054/19.
(150094004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aragon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.708.

Die ordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2015 des ARAGON Sicav hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Herr Klaus Kuder, Herr Dr. rer. pol. Gerhard Kemper und Frau Monika Anell wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 wiedergewählt.
- Das Mandat der KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 verlängert.

Luxemburg, den 19. Mai 2015.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015081058/14.

(150092984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arcadis Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration le 11 février 2015

Le conseil d'administration décide de nommer à titre de Dépositaire Madame Sylvie LEYDER (avocat liste IV) demeurant professionnellement 8, rue Mil neuf cents à L 2157 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081061/15.

(150092911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Barrett Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.443.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit, Gérant de classe A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant de classe A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant de classe B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barrett Investments S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de classe B

Référence de publication: 2015081090/25.

(150093964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 19.786,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.170.

1. L'adresse du «Geschäftsführer» Marco Brehm a changé et est désormais au 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

2. Le siège social du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers a changé et est désormais au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081707/14.

(150093571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.230.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 1^{er} juin 2015 que l'adresse du siège social est modifiée avec effet immédiat, et que le siège social est transféré à l'adresse suivante: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour BADAJOZ S.A.

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2015081109/16.

(150092788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Beim GEESSEKNAEPPCHEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 77.610.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

Beim GEESSEKNAEPPCHEN S.à r.l. avec siège social à L-2430 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.610.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 juin 2015 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2015081092/24.

(150093316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ESO Investco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.992.

Les statuts coordonnés au 19 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079366/10.

(150091337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 131.957.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015080135/12.

(150091797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Afinap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 182.139.

Résolution du gérant unique du 24 avril 2015

Résolutions:

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

G. DELORE.

Référence de publication: 2015080156/15.

(150092312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l., Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015, l'associé unique de la société à responsabilité limitée 'Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l.' a pris la résolution suivante:

Le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société, a été renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Veillez noter que le réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avait changé sa forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative avec prise d'effet au 30 juin 2012. En outre, son siège social avait été transféré du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080102/17.

(150091886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

DH E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.517.606,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.695.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-second day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B123.613 (the "Sole Shareholder") being the sole shareholder of DH E S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B162.695, incorporated on 4th August 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2388 of 6th October 2011,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, on 30st April 2012 published in the Memorial on 8th June 2012 number 1427.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one euro (EUR1) each of the Company in issue and therefore can validly pass the resolution on the item on the agenda.

2. The item on which resolution is to be passed is as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company by the issue of sixty-six million seventeen thousand six hundred six (66,017,606) shares for an issue price of one euro (EUR1) per share, being a total issue price of sixty-six million seventeen thousand six hundred six euro (EUR 66,017,606) upon the conversion of convertible claims at a conversion ratio of one to one; payment of the total subscription price of all new shares through conversion of the convertible claims; consequential amendment of article 5 to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six euros (EUR 66,517,606) divided into sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six (66,517,606) shares with a par value of one euro (EUR1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue ordinary shares as set forth below.

The Sole Shareholder resolves to convert sixty-six million seventeen thousand six hundred six (66,017,606) convertible claims at a conversion ratio of one to one into a like number of shares for a total issue price of sixty-six million seventeen thousand six hundred six euro (EUR 66,017,606) and resolves to issue sixty-six million seventeen thousand six hundred six (66,017,606) shares.

The Sole Shareholder acknowledged and approved that the conversion of the convertible claims of a total amount of sixty six million seventeen thousand six hundred six euro (EUR 66,017,606) constitutes full payment of the issue price of the shares.

As a result the Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital to sixty-six million five hundred seventeen thousand six hundred six euro (EUR 66,517,606).

Evidence of the conversion and hence full payment of the issue price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to consequentially amend article 5 as set forth in the agenda:

There being no further item on the agenda, the decision was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary resolution of the Sole Shareholder, have been estimated at about 7.000,- Eur.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B123.613 (l'«Associé Unique»), associé unique de DH E S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B162.695, constituée le 4 août 2011 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2388 du 06 octobre 2011,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg suivant procuration datée du 22 mai 2015 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 avril 2012 par acte de Me Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial du 8 juin 2012 numéro 1427.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune de la Société en émission et peut donc valablement adopter une résolution sur le point de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de soixante-six millions dix-sept mille six cent six (66.017.606) parts sociales pour un prix d'émission d'un euro (1 EUR) par part sociale, soit un prix total d'émission de soixante-six millions dix-sept mille six cent six euro (EUR 66.017.606) à la conversion d'obligations convertibles à un ratio de conversion d'un à un; paiement du prix total de souscription de toutes les nouvelles parts sociales par la conversion des obligations convertibles; modification en conséquence de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six euro (EUR 66.517.606) divisé en soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six (66.517.606) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales ordinaires tel que décrit ci-dessous.

L'Associé Unique décide de convertir soixante-six millions dix-sept mille six cent six (66.017.606) obligations convertibles à un ratio de conversion d'un à un en un nombre équivalent de parts sociales pour un prix total d'émission de soixante-six millions dix-sept mille six cent six euro (EUR 66.017.606) et décide d'émettre soixante-six millions dix-sept mille six cent six (66.017.606) parts sociales.

L'Associé Unique a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles d'un montant total de soixante-six millions dix-sept mille six cent six euro (EUR 66.017.606) constitue le paiement intégral du prix d'émission des parts sociales.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis à soixante-six millions cinq cent dix-sept mille six cent six euro (EUR 66.517.606).

Preuve de la conversion et par conséquent, du paiement intégral du prix d'émission a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 tel que prévu dans l'ordre du jour:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre de la présente résolution extraordinaire de l'Associé Unique, ont été estimés à environ 7.000.-Eur,

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: RAMIC, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/05/2015. Relation: EAC/2015/11858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28/05/2015.

Référence de publication: 2015079293/123.

(150090720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Empik Centrum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of April.

Before Us, Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in replacement of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Empik Centrum Investments S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notary deed dated 24 January 1997 published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 April 1997 under the number 207 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 58034 (the "Company").

The meeting was declared open with Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company in order to change the municipality of the registered office of the Company and subsequent transfer of the registered office.

2. Creation of two (2) different classes of shares representing the share capital of the Company, each with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36), namely the "Class A Shares" and the "Class B Shares", and provision of the specific rights attached to the Class A Shares and Class B Shares in case of distribution and in case of liquidation.

3. Conversion of the existing shares into Class A Shares and Class B Shares and subsequent allocation to the existing shareholders of the Company.

4. Amendments of articles 5.1, 6.1, 18.2, 19 and 20.2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed ne varietur by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The entire share capital of the Company is represented at the present meeting.

(v) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company to 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to amend article 2.1 of the articles of association of the Company in order to change the municipality of the registered office of the Company.

Article 2.1 of the articles of association of the Company, will now read as follows:

Art 2.1. of the articles of association of the Company.

“2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Second resolution

The shareholders resolved (i) that the share capital of the Company is henceforth represented by two (2) different classes of shares, each with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36), namely the “Class A Shares” and “Class B Shares”, and (ii) that specific rights are attached to the Class A Shares and to Class B Shares as this appears in the articles of association of the Company as amended in the third resolution below.

Third resolution

The shareholders resolved to convert the thirty-eight thousand thirty-one (38,031) existing shares composing all of the shares in the share capital of the Company into twenty-seven thousand nine hundred ninety-eight (27,998) Class A Shares and ten thousand thirty-three (10,033) Class B Shares, to be allocated between the shareholders as follows:

- Eastbridge S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen million two hundred thirty thousand six hundred thirty-two euro and seventy-two cents (EUR 16,230,632.72), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118954, now holds all of the twenty-seven thousand nine hundred ninety-eight (27,998) Class A Shares; and

- Flime Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand seven hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 31,787.50), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96696 now holds all of the thousand thirty-three (10,033) Class B Shares.

Fourth resolution

The shareholders resolved to approve the amendments to articles 5.1, 6.1, 18.2, 19 and 20.2 of the articles of association of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions.

These articles shall forthwith read as follows in their English version:

Art. 5.1. of the articles of association of the Company.

“5.1. The share capital of the Company is set at forty-three million two hundred sixteen thousand nine hundred seven Euro and sixteen cents (EUR 43,216,907.16), divided into twenty-seven thousand nine hundred ninety-eight (27,998) class A shares (the “Class A Shares”) and ten thousand thirty-three (10,033) class B shares (the “Class B Shares”), each with a par value of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36), which are all subscribed for and fully paid-up. Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context.”

Art. 6.1. of the articles of association of the Company.

“6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company to be determined in accordance with the Articles.”

Art. 18.2. of the articles of association of the Company.

“18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, each Class B Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount equal to one point five percent (1.5%) of (i) the nominal value, plus (ii) the amount of share premium affected to each Class B Share, as the case may be; then
- second, each Class A Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount equal to ninety-eight point five percent (98.5%) of (i) the nominal value, plus (ii) the amount of share premium affected to each Class A Share, as the case may be; then
- any dividend amount remaining after allocation as per the above paragraphs shall be allocated in whole pro rata to all the shares.”

Art. 19. of the articles of association of the Company.

“19.1. In addition to any other reserves there may be set up one or more share premium accounts to which any share premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

19.2. The share premium paid on shares shall be booked on the share premium reserve.

19.3. Distributions out of the share premium reserve may be made at any time by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders, in accordance or not, at the entire discretion of the general meeting of shareholders deciding such distributions, with the rules of allocation set out in Article 18.2 above.

19.4. With regard to distributions out of the share premium reserve as mentioned in this Article 19, the provisions of Article 18.5 shall apply correspondingly.”

Art. 20.2. of the articles of association of the Company.

“20.2. From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, the share premium reserve shall be distributed in priority in accordance with Article 19. All amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in accordance with the rules of allocation set out in Article 18.2 above.”

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de “Empik Centrum Investments S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarial du 24 janvier 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 avril 1997 sous le numéro 207 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58034 (la “Société”).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi été constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin de changer la commune du siège social de la Société et transfert subséquent de l'adresse du siège social.

2. Création de deux (2) classes d'actions différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de mille cent trente-six euros et trente-six centimes (EUR 1.136,36), à savoir les “Parts Sociales de Classe A” et

les “Parts Sociales de Classe B”, et établissement de droits spécifiques attachés aux Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B en cas de distribution et en cas de liquidation.

3. Conversion des actions existantes en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B et attribution subséquente aux actionnaires actuels de la Société.

4. Modification des articles 5.1, 6.1, 18.2, 19 et 20.2 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement en même temps.

(iii) Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par le bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps avec les autorités d'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

(v) La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège sociale de la Société au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société afin de changer la commune du siège social de la Société.

L'article 2.1 des statuts de la Société sera désormais lu de la manière suivante:

Art. 5.1. des statuts de la Société.

«2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du Conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé (i) que le capital social de la Société est désormais représenté par deux (2) classes d'actions différentes, d'une valeur nominale de mille cent trente-six euros et trente-six centimes (EUR 1.136,36) chacune, à savoir les «Parts Sociales de Classe A» et les «Parts Sociales de Classe B», et (ii) que des droits spécifiques sont attachés aux Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B comme cela apparaît dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés à la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de convertir les trente-huit mille trente-et-une (38.031) parts sociales existantes en vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-huit (27.998) Parts Sociales de Classe A et dix mille trente-trois (10.033) Parts Sociales de Classe B, devant être allouées de la manière suivante:

- Eastbridge S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Luxembourg, ayant un capital social de seize millions deux cent trente mille six cent trente-deux euros et soixante-douze centimes (EUR 16.230.632,72), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118954, détient désormais l'ensemble des vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (27.998) Parts Sociales de Classe A; et

- Flime Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Luxembourg, ayant un capital social de trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 31.787,50), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96696, détient désormais l'ensemble des dix mille trente-trois (10.033) Parts Sociales de Classe B.

Quatrième résolution

Les actionnaires ont décidé d'approuver les modifications des articles 5.1, 6.1, 18.2, 19 et 20.2 des statuts de la Société pour, notamment, refléter les résolutions ci-dessus.

Ces articles seront désormais lus dans leur version française de la manière suivante:

Art. 5.1. des statuts de la Société.

«5.1. Le capital de la Société est fixé à quarante trois millions deux cent seize mille neuf cent sept Euros et seize cents (EUR 43.216.907,16), représenté par vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (27.998) parts sociales de classe A

(les «Parts Sociales de Classe A») et dix mille trente-trois (10.033) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), chacune avec une valeur nominale de mille cent trente-six Euros et trente-six cents (EUR 1.136,36), qui sont toutes souscrites et intégralement libérées. Toute référence faite à une «part sociale» ou à des «parts sociales» est interprétée comme référence à tout ou partie des parts sociales de la Société, selon le contexte.»

Art. 6.1. des statuts de la Société.

«6.1. Chaque part donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et des profits de la Société devant être déterminé sur la base des Statuts.»

Art. 18.2. des statuts de la Société.

«18.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

En ce qui concerne chaque distribution de dividende, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, chaque Part Sociale de Classe B donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à un virgule cinq pourcent (1,5%) de (i) la valeur nominale, plus (ii) le montant de la prime d'émission affecté à chaque Part Sociale de Classe B, le cas échéant; puis

- deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe A donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à quatre-vingt-dix-huit virgule cinq pourcent (98,5%) de (i) la valeur nominale, plus (ii) le montant de la prime d'émission affecté à chaque Part Sociale de Classe A; puis

- tout montant de dividende restant après répartition selon les paragraphes ci-dessus sera alloué dans sa totalité au prorata de l'ensemble des parts sociales»

Art. 19. des statuts de la Société.

«19.1. En sus de toutes autres réserves, il peut être mis en place un ou plusieurs comptes de primes d'émission auxquels toute prime payée sur une part sociale en plus de sa valeur nominale sera transférée.

19.2. La prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires sera allouée sur un compte de primes d'émission.

19.3. La distribution de la réserve de prime d'émission pourra être décidée et effectuée à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés, en accord ou non, à la discrétion de l'assemblée générale des associés décidant ces distributions, avec les règles d'allocation décrites à l'Article 18.2 ci-dessus.

19.4. En ce qui concerne les distributions faites à partir des réserves de prime d'émission, telles que mentionnées à l'Article 19, les dispositions de l'Article 18.5 seront applicables»

Art. 20.2. des statuts de la Société.

«20.2. Après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société, la réserve de prime d'émission sera distribuée en priorité conformément à l'Article 19. Le boni de liquidation restant sera distribué aux associés selon les règles d'allocation énoncées à l'Article 18.2 ci-dessus.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13966. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015079330/250.

(150090965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18th May 2011, published in the Mémorial C number 1821 of 09th August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 21st July 2014, published in the Mémorial C number 2692 of 2nd October 2014.

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. Amendment of the deed enacted by the officiating notary on 21st July 2014, filed at the Luxembourg Trade and Companies' Register on 31st July 2014, reference L140136263, published in the Mémorial C number 2692 dated 2nd October 2014;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand five hundred Euro (17,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred thirty seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR) to thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR), by the issue of fifteen-thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each;

3. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

4. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

In the deed enacted by the officiating notary on 21st July 2014, filed at the Luxembourg Trade and Companies' Register on 31st July 2014, reference L140136263, published in the Mémorial C number 2692 dated 2nd October 2014, the first resolution of the said deed should have been read as follows:

First resolution

The share capital is increased by an amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,507,752.-EUR) to thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR), by the issue of twenty-seven thousand three hundred and seventy-four (27,374) new Class A two thousand six hundred and twenty-six (2,626) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The twenty-seven thousand three hundred and seventy-four (27,374) new Class A shares and two thousand six hundred and twenty-six (2,626) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of ten thousand four hundred and eighty-five (10,485) Class A shares and one thousand and six (1,006) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of sixteen thousand eight hundred and eighty-nine (16,889) Class A shares and one thousand six hundred and twenty (1,620) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of thirty thousand Euro (30,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 1 S.à.r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.”

Second resolution

The share capital is increased by an amount of seventeen-thousand five hundred Euro (17,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred thirty seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR) to thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR), by the issue of fifteen-thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The fifteen-thousand thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of six thousand one hundred and sixteen (6,116) Class A shares and five hundred and eighty-seven (587) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of nine thousand eight hundred and fifty-two (9,852) Class A shares and nine hundred and forty-five (945) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of seventeen-thousand five hundred Euro (17,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) represented by thirty-one million two hundred and eighty-six thousand and five hundred sixty-four (31,286,564) Class A Shares and three million two hundred and sixty-eight thousand and six hundred eighty-eight (3,268,688) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

Where, of the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2692 du 2 octobre 2014.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Rectification de la première résolution de l'acte reçu par le notaire instrumentant daté au 21 juillet 2014, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2014, référence L140136263, publié au Mémorial C n° 2692 du 2 octobre 2014;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.537.752,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) par la création de quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Dans l'acte reçu par le notaire instrumentant le 21 juillet 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2014, référence L140136263, publié au Mémorial C numéro 2692 du 2 octobre 2014, il fallait lire la première résolution dudit acte comme suit:

«Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trente mille euros (30.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,- EUR) à trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.537.752,-EUR), par l'émission de vingt-sept mille trois cent soixante-quatorze (27.374) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille six cent vingt-six (2.626) nouvelles parts sociales de classe B avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Les vingt-sept mille trois cent soixante-quatorze (27.374) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille six cent vingt-six (2.626) parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (10.485) parts sociales de classe A et mille six (1.006) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (16.889) parts sociales de classe A et mille six cent vingt (1.620) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 1 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.537.752,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) par la création de quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et les mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de six mille cent seize (6.116) parts sociales de classe A et cinq cent quatre-vingt sept (587) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de neuf mille huit cent cinquante-deux (9.852) parts sociales de classe A et neuf cent quarante-cinq (945) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 1 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" 5.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) représenté par trente-et-un millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-quatre (31.286.564) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-huit (3.268.688) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015081093/187.

(150093499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Locaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.329.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LOCASO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62329, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 3 avril 1998,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en vertu de résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en euros, l'avis afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 594 du 17 avril 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté,

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie OLLAGNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire;
2. Adaptation du capital social et fixation de la valeur nominale des mille (1.000) actions à trente et un euros (31,- EUR) chacune;
3. Modification de l'objet social afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“La Société a pour objet d’effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l’acquisition, la gestion pour son compte ou celui d’autrui, la constitution, l’enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l’usage dans le cadre de son activité et la concession de l’usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d’auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l’exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

4. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier certaines de ses caractéristiques essentielles, comme l’année sociale et la date d’assemblée générale annuelle; et

6. Divers.

B) Que l’actionnaire unique (l’“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d’actions qu’il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l’actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l’Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l’Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée constate qu’à l’heure actuelle la Société n’a plus qu’un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L’Assemblée décide d’augmenter, moyennant apport en numéraire, le capital social à concurrence de treize Euros et trente et un Cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), sans création d’actions nouvelles, de sorte à ce que la prédite somme de treize Euros et trente et un Cents (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu’il en a été justifié au notaire instrumentant.

L’Assemblée décide en outre de fixer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentatives du capital social à trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L’Assemblée décide:

- de modifier l’objet social et d’adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l’ordre du jour sous le point 2); et

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d’adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l’article 13 des statuts refondus; et

- de refondre complètement les Statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier certaines des caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “LOCASO S.A.” (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d’effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de mai à 08.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. HELL, N. OLLAGNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. 2LAC/2015/10859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079639/311.

(150091611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Phoenix Shared Equity 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Y Cayman Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at dms Corporate Services Ltd., P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-291745, and

(ii) X Cayman Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at dms Corporate Services Ltd., P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-291744, represented by Me Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 12 May 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Phoenix Shared Equity 3 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Phoenix Shared Equity 3 S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation as well as, to the extent relevant, any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any).

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, claims, loans, loan participations, shared equity mortgages, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may directly or indirectly invest in movable or real estate property or gain exposure thereon in any form whatsoever.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its

own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand GBP (£100,000) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one GBP (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the provisions of any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law and subject to any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. Without prejudice to the provisions contained in any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), the Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and subject to the provisions of any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any).

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented

at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of three different classes, being class A managers, class B managers and class C managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Without prejudice to the provisions contained herein and any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), the decisions of the board of managers are validly taken by the unanimous consent of all the managers of the Company. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class C managers), resolutions of the board of managers may only be validly taken by the unanimous consent of all class A managers, class B managers and class C managers (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class C managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of either (i) one class A manager, one class B manager and one class C manager or (ii) any two managers acting together of such class or classes as may be authorised to so act by the board of managers by way of a unanimous resolution and subject to such resolution's terms. The Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, in the event of classes of managers, by (i) one class A, one class B manager and one class C manager or (ii) by any two managers authorised under clause (ii) of the preceding sentence or by any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers by way of a unanimous resolution and subject to such resolution's terms.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below or in accordance with any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of April at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Without prejudice to the provisions contained in any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, in accordance to and subject to the provisions contained in any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any), the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation and any agreement that might be entered into from time to time between the Company and the shareholders of the Company (if any).

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (£)
X Cayman Ltd.	83,500	83,500
Y Cayman Ltd.	16,500	16,500
Total	100,000	100,000

At the time of subscription the appearing parties also paid up as an additional amount of ten thousand GBP (£10,000) which are to be allocated to the legal reserve (réserve légale).

Evidence of the payment of the total subscription price and the legal reserve has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Mr Matthew Northover, professionally residing at 3 St Johns Mews, St Johns Road, Hampton Wick, KT1 4AN, born on 13th March 1971 in Thornbury, United Kingdom as class A manager.
 - Mr Sanjeev Jewootah, professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 29 December 1975 in Forest-Side, Mauritius as class B manager.
 - Mr Gren Carr-Jones, professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 26 January 1947 in Liverpool, United Kingdom as class B manager.
 - Mrs Kathryn O'Sullivan, professionally residing at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 28 June 1963 in San José, California, United States of America as class B manager.
 - Mr John Spinney, professionally residing at 500 Boylston Street, 17th Floor Boston, MA 02116, United States of America, born on 24 May 1965 in Waltham, United States of America as class C manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Y Cayman Ltd., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à dms Corporate Services Ltd., P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro MC-291745, et

(ii) X Cayman Ltd., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à dms Corporate Services Ltd., P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro MC-291744,

représentées par Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations en date du 12 mai 2015, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Phoenix Shared Equity 3 S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Phoenix Shared Equity 3 S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes ainsi que, dans la mesure pertinente, par tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de créances, de prêts, de participations dans des prêts, de crédits hypothécaires (shared equity mortgages), de certificats de dépôts et de tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers ou d'avoirs, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut investir directement ou indirectement dans un bien mobilier ou immobilier et peut tirer profit de la plus-value de ceux-ci sous quelque forme que ce soit.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou toute sorte de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités. La Société peut aussi mettre en gage, transférer ou grever ou autrement constituer des titres sur certains ou la totalité de ses actifs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction conclue ou tout contrat conclu par la Société conformément avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille GBP (100.000 £) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (1£) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts et les dispositions de tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant) et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi et sous réserve de tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés (le cas échéant), les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. Sans préjudice des dispositions contenues dans tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant), la Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer les activités de la Société et d'autoriser et/ou d'effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment et sous réserve des dispositions de tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant).

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique ou de moyens similaires uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de trois classes différentes, à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Sans préjudice des dispositions contenues dans les présents statuts et tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant), les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par consentement unanime de tous les gérants de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C), les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont prises par consentement unanime de tous les gérants de classe A, de classe B et de classe C (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de ces derniers pourra être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe soit (i) d'un gérant de classe A, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C soit (ii) de deux gérants agissant de concert de telle ou telles classes tel qu'autorisé par le conseil de gérance par voie d'une résolution unanime et sous réserve des termes de telle résolution. La Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, en cas de classes de gérants, par (i) un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C ou (ii) par deux gérants autorisés en vertu de la clause (ii) de la phrase précédente ou par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance par voie d'une résolution unanime et sous réserve des termes de telle résolution.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous ou conformément avec tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant), toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel

ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité soient remplies, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Sans préjudice des dispositions contenues dans tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant), les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles

pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, conformément aux et sous réserve des dispositions contenues dans tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant), la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur et à tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les associés de la Société (le cas échéant).

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (£)
X Cayman Ltd.	83.500	83.500
Y Cayman Ltd.	16.500	16.500
Total	100.000	100.000

Au moment de la souscription, les parties comparantes ont également payé un montant supplémentaire de dix mille GBP (10.000£) qui sont à allouer à la réserve légale.

Preuve du paiement du prix total de souscription et de la réserve légale a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa formation sont estimés à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Séance tenante, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Monsieur Matthew Northover, résidant professionnellement au 3, St Johns Mews, St Johns Road, Hampton Wick, KT1 4AN, né le 13 mars 1971 à Thornbury, Royaume-Uni, gérant de classe A.
 - Monsieur Sanjeev Jewootah, résidant professionnellement au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side, Maurice, gérant de classe B.
 - Monsieur Gren Carr-Jones, résidant professionnellement au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 26 janvier 1947 à Liverpool, Royaume-Uni, gérant de classe B.
 - Madame Kathryn O'Sullivan, résidant professionnellement au 47, rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née le 28 juin 1963 à San José, Californie, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe B.
 - Monsieur John Spinney, résidant professionnellement au 500, Boylston Street, 17^{ème} étage, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, né le 24 mai 1965 à Waltham, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe C.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte en original avec Nous, Notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15754. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081716/508.

(150093035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.017.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

AGU SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, having its registered office at ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Poland, registered with the «Krajowy Rejestr Sadowy» under the number 0000475081, here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AGU S.à r.l. having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated July 30th, 2003, published in the Memorial C, Associations and Societies, 911 September 5th, 2003,

registered with the Trade and Companies of Luxembourg B 95.017 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and holds the entire share capital, has requested the undersigned notary to enact the resolutions contained in the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two million eight hundred three thousand two hundred seventy five Euros (EUR 2,803,275.-) so as to bring it up from its present amount of twenty-three thousand five hundred and fifty Euros (EUR 23,550.-) represented by nine hundred forty two (942) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to two million eight hundred twenty six thousand eight hundred twenty five Euros (EUR 2,826,825.-) by the creation and the issuing of one hundred twelve thousand one hundred thirty-one (112,131) ordinary new shares (the "New Shares"), having the same rights and privileges as existing shares; Subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the corporate purpose and subsequent amendment of article 2 of the Articles of the Company.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital, by an amount of two million eight hundred three thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 2,803,275.-) so as to bring it up from its present amount of twenty-three thousand five hundred and fifty Euros (EUR 23,550.-) represented by nine hundred forty two (942) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to two million eight hundred twenty six thousand eight hundred twenty five Euros (EUR 2,826,825.-) by the creation and the issuing of one hundred twelve thousand one hundred thirty-one (112,131) ordinary new shares (the "New Shares"), having the same rights and privileges as existing shares.

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by contribution in cash, so the amount of two million eight hundred three thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 2,803,275.-) is at the disposal of the Company, proof has given to the undersigned notary to states it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at two million eight hundred twenty six thousand eight hundred twenty five Euros (EUR 2,826,825.-) represented by one hundred thirteen thousand seventy-three (113,073) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the purpose of the Company and to modify the Article 2 of the Articles of Association, as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches or representation offices in Luxembourg or abroad.

The Company may invest in and manage a portfolio of patents and or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies of the group, direct or indirect shareholder of the Company, and without falling under the scope of a regulated banking activity.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other companies of the group and generally for its own benefit or such persons 'benefit, and without falling under the scope of a regulated banking activity.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand one hundred Euros (EUR 3,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

AGU SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, ayant son siège social à ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Pologne, enregistrée auprès de «Krajowy Rejestr Sadowy» sous le numéro 0000475081,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de AGU S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°911 le 5 septembre 2003, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 95.017 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et détenant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions huit cent trois mille deux cent soixante-quinze euros (2.803,275,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (23.550,-EUR) représenté par neuf cent quarante-deux (942) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux millions huit cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (2.826,825, - EUR) par la création et l'émission de cent douze mille cent trente-et-un (112.131) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes; Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions huit cent trois mille deux cent soixante-quinze euros (2.803,275,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (23.550,- EUR) représenté par neuf cent quarante-deux (942) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux millions huit cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (2.826,825, - EUR) par la création et l'émission de cent douze mille cent trente-et-un (112.131) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites et libérées par l'Associé Unique moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de deux millions huit cent trois mille deux cent soixante-quinze euros (2.803.275,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (2.826.825,- EUR) représenté par cent treize mille soixante-treize (113.073) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique modifie l'objet social de la Société et modifie par conséquent l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'élimination des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités d'affaires, des entreprises ou des investissements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement des actions, des obligations, des débentures, des billets, des certificats de dépôts et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute nature, et de la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir en aucune façon et dans tout type d'actifs.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés et exercer son activité par le biais de succursales ou de bureaux de représentation au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut investir et gérer un portefeuille de brevets et ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, billets et de débetures ou tout type de dette ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de toute nature, à ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés du groupe, actionnaire direct ou indirect de la Société, et sans tomber dans le champ d'une activité bancaire réglementé.

La Société peut octroyer des garanties et des titres à un parti pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations d'une société ou une autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou d'autres sociétés du groupe et plus généralement pour son propre profit ou au bénéfice de ces personnes, et sans tomber dans le champ d'une activité bancaire réglementé.

D'une manière générale, elle peut accorder une aide de quelque façon à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses fins.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ou à l'égard de l'une de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris, sans techniques de limitation et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, de change, les risques de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros (3.100,- EUR)

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080159/185.

(150092566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Calypso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.180.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARED:

IK VII LIMITED, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, acting in its capacity as General Partner of IK VII GP, S.L.P (acting in its capacity as General Partner of IK VII No. 1 Limited Partnership, IV VII No.2 Limited Partnership, IK VII No. 3 Limited Partnership and IK VII No.4 Limited Partnership),

here represented by Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented ad aforesaid, has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée (the "Company") which she declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Calypso International S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.-(one Euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorized and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened.

The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures:

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription / Payment:

Thereupon IK VII Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine DESSOY, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of IK VII N°1 Limited Partnership, IK VII N°2 Limited Partnership, IK VII N°3 Limited Partnership, IK VII N°4 Limited Partnership to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
IK VII N°1 Limited Partnership	3,789	3,789.-
IK VII N°2 Limited Partnership	2,768	2,768.-
IK VII N°3 Limited Partnership	3,157	3,157.-
IK VII N°4 Limited Partnership	2,786	2,786.-
TOTAL	12,500	12,500.-

All the shares have been subscribed and fully paid-up by the subscribers aforesaid so that as from now on, the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary, who states it.

88506

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

Resolutions of the shareholders:

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:

- Mr. James YATES, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22 June 1972 in Chelmsford, United Kingdom;

- Mr. Shaun JOHNSTON, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs. Sandrine ANTON, with professional address at L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs. Catherine DESSOY, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2. The Company shall have its registered office in L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée,

A COMPARU:

IK VII LIMITED, une société constituée et régie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3RA, agissant en sa qualité d'Associé Commandité de IK VII GP, S.L.P (agissant en sa qualité d'Associé Commandité de IK VII No. 1 Limited Partnership, IV VII No.2 Limited Partnership, IK VII No. 3 Limited Partnership and IK VII No.4 Limited Partnership),

ici représentée par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Duré

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Calypso International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding,

filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est action-

naire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription / Libération:

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

IK VII Limited, prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine DESSOY, prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de IK VII - N° 1 Limited Partnership, IK VII - N°2 Limited Partnership, IK VII - N°3 Limited Partnership et IK VII - N°4 Limited Partnership, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts	Capital souscrit (EUR)
IK VII N°1 Limited Partnership	3.789	3.789.-
IK VII N°2 Limited Partnership	2.768	2.768.-
IK VII N°3 Limited Partnership	3.157	3.157.-
IK VII N°4 Limited Partnership	2.786	2.786.-
TOTAL	12.500	12.500.-

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par les prédits souscripteurs, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Résolutions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur James YATES, avec adresse professionnelle à Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun JOHNSTON, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine ANTON, avec adresse professionnelle à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine DESSOY, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2. Le siège social de la Société est établi à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080233/410.

(150092381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Hochmann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.745.

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOCHMANN & PARTNERS S.A., établie et ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers, constituée suivant acte du notaire Henri BECK de Echternach en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1020 du 20 avril 2012, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.745,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis LEJEUNE, juriste, demeurant à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alexis LEJEUNE, juriste, demeurant à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Timothée SAINTDIZIER, consultant, demeurant à F-54113 Blénod-lès-Toul (France), 4, chemin du Tilleul.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
2. Fixation de l'adresse de la société;
3. Changement d'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts;
4. Démission d'un administrateur;
5. Nomination d'un nouvel administrateur;
6. Nomination d'un administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Pétange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.»

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse du siège de la société à L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 de statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a comme objet:

- toutes opérations concernant l'exécution de travaux en matière de comptabilité, de lois sociales, de fiscalité et d'informatique;

- le conseil en matière de placements et emprunts dans les limites de la loi;

- le conseil en matière d'organisation d'entreprise tant sur le plan administratif que financier:

- toute prestation intellectuelle d'ingénierie technique, informatique, Recherche et Développement, innovation, commerciale, qualité. Elle participe également, avec ses clients, au développement de brevets et autres droits de propriétés intellectuelles pour le compte de ses clients.

- le conseil en développement stratégique;

- le conseil en développement à l'export.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric BRUYNINCKX de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Timothée SAINT-DIZIER, consultant, demeurant à F-54113 Blénod-lès-Toul (France), 4, chemin du Tilleul, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Alexis LEJEUNE, juriste, demeurant à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LEJEUNE, SAINT-DIZIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: ILAC/2015 14457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079497/85.

(150091073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Wizzer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 181.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077480/9.

(150087717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015077422/11.

(150087967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

AIYA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.232.

EXTRAIT

- Il résulte du conseil d'administration (le «Conseil») tenu en date du 19 mai 2015 que:

* La nomination de Mr. Marco LAGONA, en tant que président du conseil d'administration.

- Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») tenue en date du 21 mai 2015 que:

* La démission de Mr. Tarcisio PICCO, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

* La démission de Mr. Raffaele SAURWEIN, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

* La nomination de Mr. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

* La nomination de Mr. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

* Le renouvellement du mandat de CO.MO.I. Corporate Advisory Suisse Sagl en tant que commissaire aux comptes de la Société a été accepté, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Stéphane HEPINEUZE, administrateur;

- Mr. Eddy DOME, administrateur et

- Mr. Marco LAGONA, administrateur et président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

AIYA INTERNATIONAL S.A.

Représentée par Mr. Marco LAGONA

Administrateur et président

Référence de publication: 2015077584/32.

(150089274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.
